

Date	Matin	Après Midi	Veillée
10/04	FERIE		
11/04	9h – 12h Décoration de son pupitre de jeu	14h – 18h Sport	
12/04	9h – 12h Création des slogans de son équipe + pancartes	14h – 18h Une équipe en or	
13/04		14h – 18h Fabrication de son micro	18h – 22h « N’oubliez pas les paroles »
14/04	9h – 12h « Fais-moi signe » Découverte de la langue des signes	14h – 18h Sport	
17/04	9h – 12h « Money drop »	14h – 18h Activité scientifique « C’est pas sorcier »	
18/04	9h – 12h Customisation de son tablier	14h -18h « La carte aux trésors »	
19/04	9h – 12h Sport	14h – 18h « Art Attack »	
20/04		14h – 18h Atelier cuisine : « Un diner presque parfait »	18h – 22h « Visual Suspect »
21/04	9h – 18h Journée à Clermont Ferrand : balade plateau de Gergovie & patinoire (prévoir pique-nique)		

**Informations : Planning Élémentaires et Ados**

Les inscriptions de nouveaux enfants pendant la période de vacances ne seront pas possible.

3 inscriptions possibles : Matin ou Après-midi ou Journée

Inscription obligatoire sur 4 demi-journées ou 2 journées complètes minimum par semaine

La prise de repas est possible à la MJC, prévoir des paniers repas si cela est le cas pour le midi uniquement

Un tarif spécial de 4€ pour la langue des signes et 5€ pour la patinoire sera demandé.

Date	Matin	Après midi	Veillée
10/04	FERIE		
11/04			
12/04			
13/04			
14/04			
17/04			
18/04			
19/04			
20/04			
21/04			

Cadre réservé à l’administration

Total = €

Moyen de paiement

Chèque – Espèce – Pass Agglo

ANCV – Coupons Sports

Nom et Prénom de  
l'enfant

Signature du  
Responsable



**Saint Germain des Fossés**

**ACCUEIL DE LOISIRS**

**Période : 11/04/23 - 21/04/23**

## LES JEUX TELEVISES

L'Accueil de Loisirs de la MJC est ouvert toute l'année et  
durant les vacances scolaires.

Il est ouvert aux enfants du CP au CM2 et aux collégiens,  
lycéens

### Modalités d'inscription

Pour s'inscrire, il est nécessaire de :

- Régler une cotisation à l'année (Septembre-Août) 24€
- Régler 2€ par activité (sauf prestations exceptionnelles)
- Présenter un certificat de non contamination ou carnet de vaccination à l'inscription

Les inscriptions se feront en même temps que le règlement, en  
amont de la période concernée au bureau de la MJC.

Si vous deviez ajouter votre enfant sur une activité où il n'était pas  
inscrit, merci d'en avvertir et de régler la prestation au minimum 1  
jour avant l'activité proposée.

La MJC ne fera ni crédit ni aucune réservation sans règlement. Les  
seuls cas de remboursements possibles seront l'annulation d'une  
activité ou une absence médicale de l'enfant.

Si un changement venait à intervenir, merci d'en informer  
préalablement les animateurs.

